

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter
de 10h45
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Travaux d'aménagement de terrains exploités par la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Le marché n°08/348U (travaux d'aménagement de terrains exploités par la DOE) est arrivé à échéance.

Une nouvelle consultation doit être lancée afin de poursuivre la prestation. En effet, la Direction de la Collecte et du Traitement des déchets exploite, dans le cadre de ses activités, un certain nombre de terrains et installations qui nécessitent des travaux d'aménagement.

Afin de procéder au renouvellement de ce marché, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation afin de lancer un nouvel appel d'offres pour réaliser cette prestation.

Le marché sera conclu pour une durée totale de 4 ans fermes. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots étant donné qu'il s'agit de travaux généraux comportant des prestations techniquement indissociables.

L'estimation prévisionnelle du service est la suivante :

1 125 770 € HT sur 4 ans.

Cette consultation se fera sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 3° alinéa, 57 à 59 du code des marchés publics avec publicité européenne. Cet appel d'offres prendra la forme d'un marché à bons de commande, avec fixation d'un maximum contractuel en montant, conformément à l'article 77 du code des marchés publics :

Montant maximum : 1 500 000 € HT sur 4 ans

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne, 6ème étage.

Le marché sera conclu sur la base de prix unitaires révisables semestriellement

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement et d'investissement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2013 et suivants comme suit :

- Fonctionnement, budget annexe 11, chapitre 011, compte 61 521, CRB TF00
- Fonctionnement, budget annexe 11, chapitre 011, compte 61 523, CRB TF00
- Fonctionnement, budget annexe 11, chapitre 011, compte 61 558, CRB TF00
- Investissement, budget annexe 11, chapitre 23, compte 2315, OBB, CRB TF00
- Investissement, budget annexe 11, chapitre 23, compte 2313, OBB, CRB TF00

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé :

- d'approuver le projet de dossier de consultation mis à disposition à la Direction de la Commande Publique,
- d'autoriser le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert,
- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de la procédure de passation avec publicité européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le projet de dossier de consultation des entreprises, mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'

Il est nécessaire de procéder aux travaux d'aménagements des terrains et installations exploités par la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets

Afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire d'organiser préalablement une consultation publique,

Cette consultation publique, prendra la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne,

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à lancer ce marché public,

DECIDE

ARTICLE 1:

Le projet de dossier de consultation des entreprises est approuvé.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder à la recherche d'une entreprise en cas d'insuccès de cette consultation, soit par la voie d'une nouvelle procédure d'appel d'offres, sur la base d'un nouveau dossier de consultation adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par la voie d'une procédure de marché négociée comme le permet l'article 35 I 1^e du code des marchés publics

ARTICLE 5 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement et d'investissement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers des exercices 2013 et suivants comme suit :

- Fonctionnement, budget annexe 11, chapitre 011, compte 61 521, CRB TF00
- Fonctionnement, budget annexe 11, chapitre 011, compte 61 523, CRB TF00
- Fonctionnement, budget annexe 11, chapitre 011, compte 61 558, CRB TF00
- Investissement, budget annexe 11, chapitre 23, compte 2315, OBB, CRB TF00
- Investissement, budget annexe 11, chapitre 23, compte 2313, OBB, CRB TF00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2013**

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2013

M. DIDIER CAZABONNE